Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260429-2026_29-DE

*REPUBLIQUE FRANCAISE*
*Département des Côtes d'Armor*
***Commune de PLUSSULIEN***

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Procurations : 2
Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/04/2026

---

**SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-neuf avril** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, JULIEN Sandra, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, TRÉGUIER Cécile.

Étaient absents : JULIEN Jean-Noël, LEVRIER Isabelle, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Monsieur JULIEN Jean-Noël donne procuration à Madame LE LUDUEC Dominique.
- Madame CRESCENCE Cyndia donne procuration à Madame BALDASSINI Léa.

Secrétaire de séance : GILET Philippe.

---

**2026-29-CHEMIN RURAL N°11 AU LIEU-DIT KERSOUES – DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE CE CHEMIN**
*Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-23*

Le Maire informe les élus des différentes démarches menées par le Conseil concernant la désaffectation du chemin rural n°11, situé à Kersouès :

- demande d'acquisition d'une partie de ce chemin rural n°11 par Madame Irène WOOD – courrier du 24 août 2024.
- décision d'aliénation d'une partie de ce C.R. n°11 – séance du 26 septembre 2024.
- arrêté n°2/2024 en date du 17 octobre 2024, pris par le Maire, une enquête publique a eu lieu du 6 au 20 novembre 2024 inclus, concernant l'aliénation d'une partie de ce C.R. 11.

Une large publicité, annonçant cette enquête publique, a eu lieu. Un affichage sur site, en bordure du C.R. 11, a été effectué.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260429-2026_29-DE

Durant l'enquête, Madame Michelle MORDELLET, Commissaire-Enquêteur, n'a reçu aucune observation concernant le projet d'aliénation d'une partie de ce C.R. 11.

Après avoir entendu le Maire sur tous ces éléments de l'enquête publique, les élus :

- **DECIDENT** l'aliénation d'une partie du chemin rural n°11, situé à Kersouès et sa désaffectation.
- **AUTORISENT** le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents en lien à cette affaire.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
**Dominique LE LUDUEC.**
**PO**
L'Adjoint au Maire,
**Xavier GOUBIN.**

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)